

**Rapport sur le préavis municipal n° 12/2006 concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'312'000.- pour entreprendre les travaux de  
la 3<sup>ème</sup> étape du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires**

---

La commission s'est réunie le 26 avril 2006 à l'Hôtel de Ville en présence de Mesdames et Messieurs les commissaires : Catherine Grin, Philippe Pavid, Yves Vuagniaux, Serge Lovey, Gilles Verdon, remplaçant Jean-Pierre Chapuis, Marinette Nicollin, excusée non remplacée et du soussigné, désigné rapporteur de la commission.

Messieurs Paul-Arthur Treyvaud, Daniel von Siebenthal et Georges Nicolet (URBAT) représentaient la Municipalité. Messieurs Gustave Millasson (directeur ESLM) et Georges Berney (directeur ESDF) représentaient les écoles. Ils ont répondu avec précision aux questions de la commission, ce dont nous les remercions.

**Préambule :**

L'étape n° 3, sujet dans notre préavis, fait partie du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires, initié en 2001.

M. Nicolet a ouvert la discussion en annonçant qu'une économie de Fr. 53'000.- avait été réalisée lors de l'étape n° 2. La commission prend acte avec satisfaction de ce bilan positif.

Le plan de financement du plan décennal initial a été modifié pour parer à certains travaux urgents qui ont été exécutés lors des précédentes étapes. Avec l'aide des spécialistes votre commission a examiné en détail chaque intervention mentionnée au préavis n° 12/06.

**Les points suivants ont été relevés :**

Pour le collège de Fontenay :

- Le remplacement des fenêtres en bois âgées de plus de 50 ans
- Le remplacement de la chaufferie à gaz
- L'installation d'un paratonnerre a été reportée à l'étape n° 4 en vue d'alléger le budget

Pour l'école des Jordils :

- Une nouveauté apparaît lors de l'étape n° 3 à savoir qu'un escalier extérieur en pierres naturelles nécessite une réfection urgente

Collège Prés-du-lac :

- Rien à signaler de particulier

Collège de la Place d'Armes :

- Remplacement de l'éclairage dans 12 salles de classes afin de satisfaire aux standards actuels et d'uniformiser la qualité de l'éclairage des différents collèges de la ville

Collège Léon Michaud :

- Cet établissement nécessite des travaux de réfection lourds en particulier les travaux d'étanchéité et de réfection des salles de classes. Son directeur nous a fait part de ses craintes quant à l'ordre logique des étapes de la réalisation des travaux (étanchéité du toit avant la réfection des salles).

Ecole de Montagny et pavillon de Pierre de Savoie :

- La construction des préaux couverts tant attendue et prévue lors de l'étape n° 2 sera finalement réalisée lors de l'étape n° 3

En général pour tous les établissements scolaires, la commission apprend qu'un architecte a été mandaté pour évaluer la conformité au niveau de la sécurité des écoles, en particuliers les vitrages non «securit». La commission remarque une certaine inertie quant à la mise aux normes des bâtiments et souhaite que les autorités y portent une attention particulière lors des prochaines étapes.

### **Conclusions :**

La commission est satisfaite des informations et projets présentés et désire que l'entretien lourd soit poursuivi.

La commission manque d'informations concernant le critère écologique des fenêtres PVC et n'a pas pu se déterminer. Consciente de la différence de prix entre les fenêtres bois-métal et PVC, elle se demande dans quelle mesure l'aspect développement durable ne pourrait pas faire partie aussi des critères de choix alors que par souci purement esthétique la solution la plus onéreuse (bois-métal) a déjà été retenue.

Afin d'évaluer de manière pro active l'impact du recyclage du PVC et des tendances européennes pour les matériaux sensibles, la commission souhaite, à l'avenir, qu'une expertise approfondie soit réalisée, permettant aux futures commissions de statuer.

\*\*\*

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, par 5 voix pour et une abstention, d'accepter les articles 1 et 2, et à l'unanimité de ses membres d'accepter l'article n° 3 du préavis municipal, tels que présentés.

Yverdon-les-Bains, le 7 mai 2006

Pierre-François Brand